



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

handball

Question écrite n° 19830

Texte de la question

M. Pascal Cherki attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la demande formulée par certains présidents de clubs professionnels de handball féminin auprès de la ligue féminine de handball qui viserait à rendre obligatoire le port de la jupette. Derrière ce projet, qui peut sembler anecdotique au premier abord, se cachent en réalité diverses questions. C'est d'abord le caractère obligatoire et imposé d'un tel projet qui interpelle. Se pose ensuite la question des motivations des dirigeants. Pourquoi vouloir remplacer le short par la jupe ? Ce sont les supposées retombées marketing qui poussent aujourd'hui les dirigeants du handball féminin professionnel à porter ce projet. Nombreux sont ceux en effet qui considèrent la jupe comme un atout indiscutable pour améliorer la visibilité médiatique des sportives et donc pour accroître les recettes de sponsoring, mais aussi attirer un public plus nombreux. Instaurer l'obligation du port de la jupe, c'est aussi rappeler aux handballeuses qu'elles sont des femmes et qu'il faut que cela se voit. Par conséquent, il lui demande quelles mesures compte-t-elle prendre à l'égard de la ligue féminine de handball et la fédération française de handball afin qu'une large consultation des joueuses professionnelles soit engagée préalablement à toute éventuelle modification.

Texte de la réponse

La Fédération française de handball (FFHB) s'est vu accorder la délégation relative au handball, par arrêté du 31 décembre 2012, conformément à l'article L. 131-14 du code du sport. A ce titre, la FFHB organise les compétitions à l'issue desquelles sont délivrés les titres nationaux, régionaux ou départementaux. Pour précision, la ligue féminine de handball est une commission interne de la FFHB. En vertu de la délégation qui lui a été accordée, la FFHB a compétence pour édicter les règles techniques et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations sportives dont elle a la charge. Concernant le port de la jupette dans le championnat de France féminin, faisant suite à différentes consultations, la FFHB a refusé que ce type d'équipement soit rendu obligatoire.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19830

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2094

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6735